



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté
et de la Légalité**

Arrêté n° *12-2022-05-13-04005* du **13 MAI 2022**

fixant les délais de dépôt de la propagande des candidats
à l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code électoral,

Vu la loi n°2010 – 165 du 23 février 2010 ratifiant l'ordonnance n°2009-935 du 9 juillet 2009 portant répartition des sièges et délimitation des circonscriptions pour l'élection des députés ;

Vu le décret n°2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée Nationale ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron,

- A R R E T E -

Article 1^{er} : Pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022 les dates et horaires de livraison des bulletins de votes et circulaires (professions de foi) des candidats, à l'élection pour le département de l'Aveyron sont fixées comme suit :

Pour le 1^{er} tour,

le lundi 30 mai : de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16h30 ;

le mardi 31 mai 2022 : de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16 heures.

Pour le premier tour, le dépôt doit être effectué avant 16 heures le mardi 31 mai..

Pour le second tour, le dépôt doit être effectué le 15 juin 2022 avant 12 heures.

Les modalités de ces dépôts sont définies dans l'annexe jointe au présent arrêté.

Article 2^r : La commission de propagande n'est pas tenue d'assurer l'envoi des déclarations remises postérieurement aux dates et heures limites mentionnées à l'article 1^{er} du présent arrêté.

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture de l'Aveyron est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux représentants des candidats.

Fait à Rodez, le

13 MAI 2022

Pour la Préfète et par délégation,
La secrétaire générale,

Isabelle KNOWLES



Annexe à l'arrêté n° 12-2022-05.13.0005 du 13 mai 2022

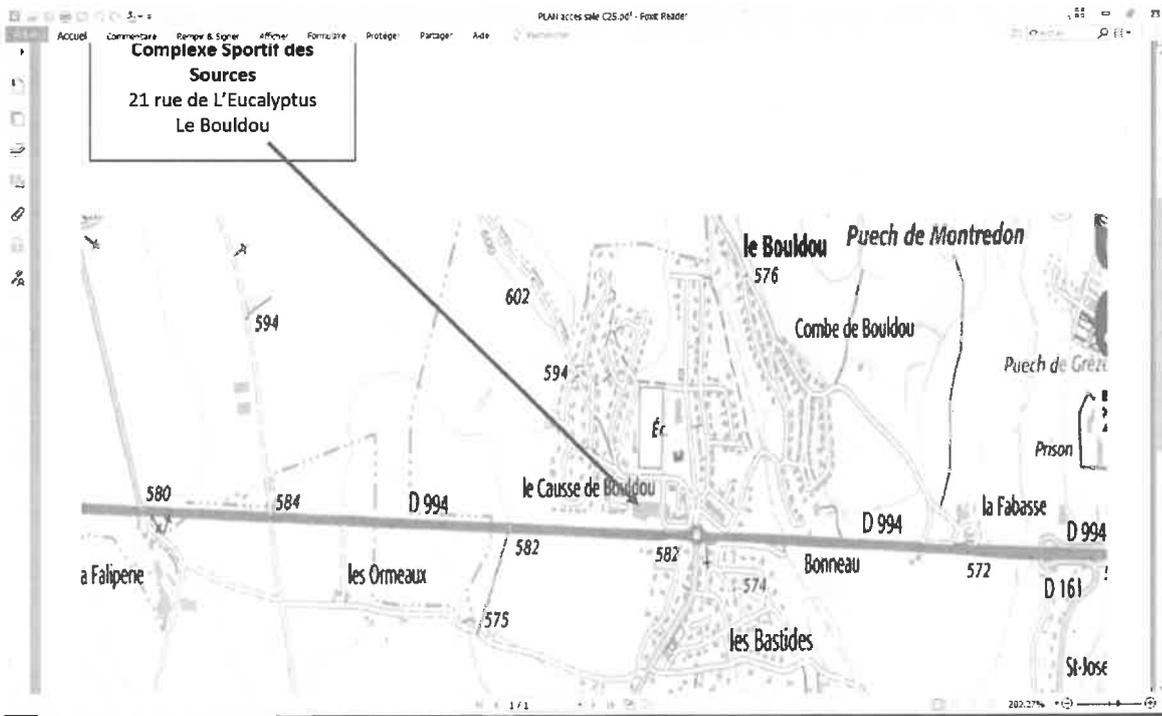
fixant les délais de dépôt de la propagande des candidats à l'élection des députés à l'Assemblée nationale des 12 et 19 juin 2022

Modalités de dépôt de la propagande électorale

Les candidats désirant obtenir le concours de la commission de propagande pour l'envoi de leurs circulaires (professions de foi) et de leurs bulletins de vote aux électeurs et aux mairies sont invités à se conformer aux dispositions prévues par les arrêtés préfectoraux relatifs à la composition de la commission de propagande et à celui fixant les délais de dépôt de la propagande

Lieu de livraison :

Complexe sportif des sources
Salle Polyvalente Fontneuve
21 rue de l'Eucalyptus
Le Bouldou
12 510 Druelle – Balsac



Date de livraison des documents :

Pour le 1^{er} tour de

- ♦ le lundi 30 mai 2022 de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16h 30
- ♦ le mardi 31 mai 2022 de 9 heures à 12h30 et de 13h30 à 16 heures.

Pour le second tour :

- ♦ le mercredi 15 juin 2022 de 8 heures 30 à 12 heures

La commission de propagande est en droit de refuser l'envoi de des documents :

- remis postérieurement aux dates et heures mentionnées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral fixant les délais de dépôt de la propagande des candidats .
- non conformes à ceux qu'elle aura préalablement validés.

Conditionnement

ÉLÉMENTS DU BON DE LIVRAISON :

- **Circonscription législative**
- Nom du parti et du candidat.
- Nombre de palettes.
- Quantité.
- Type de documents (circulaires, bulletins de vote).

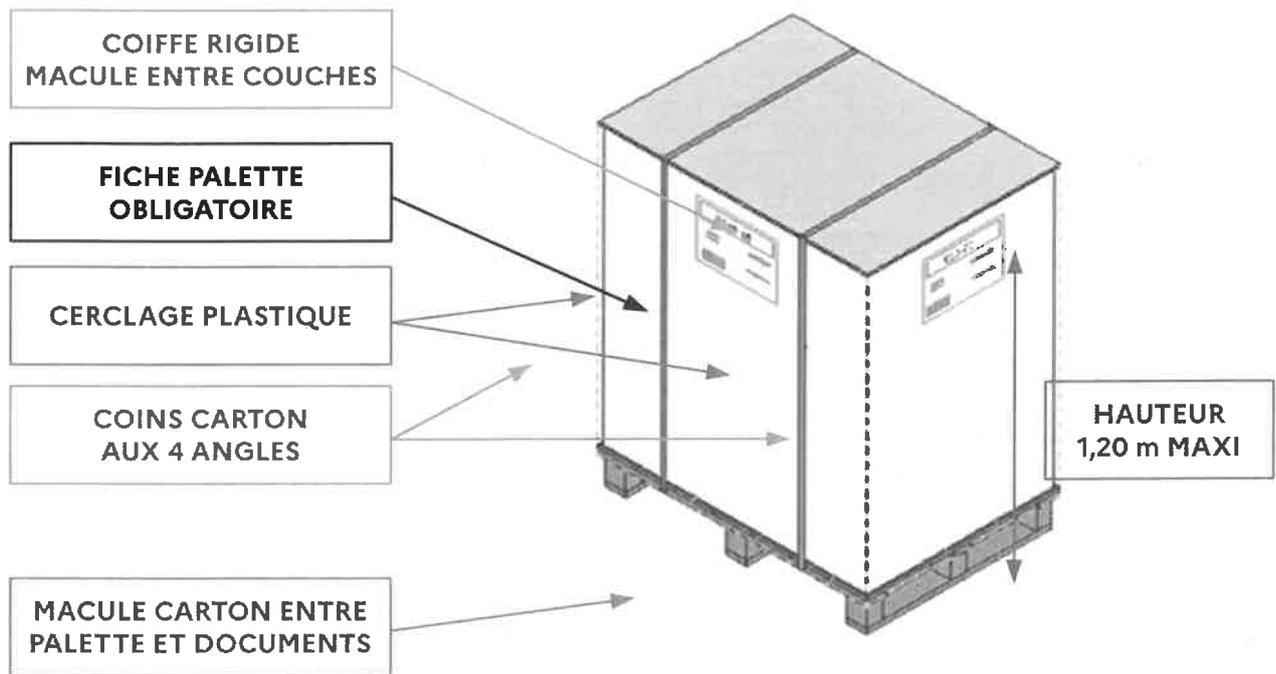
CRITÈRES DE CONDITIONNEMENT :

Le respect de ces critères est impératif.

- Mise en carton sur palette 80*120 identifiée avec fiche palette.
- Un seul candidat par palettes.

- Paquets bien talonnés de 500 ex avec un élastique ou lien papier uniquement (sans film rétractable et sans intercalaire).

- **FILMER** la palette + **CERCLAGE** plastique.



Le filmage de la palette devra assurer le maintien des documents lors du transport (4 coins carton à filmer avec la palette)

Ajouter la mention « NE PAS GERBER » (sur au moins 2 faces de la palette).



**PRÉFET
DE L'AVEYRON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IMPRIMEUR

| FICHE DE LIVRAISON

ELECTIONS LEGISLATIVES

CIRCONSCRIPTION n°

1^{er} tour

NUMERO ET NOMBRE DE PALETTES	
NOM DU PARTI	
NOM DU CANDIDAT	
QUANTITE BULLETINS DE VOTE LIVRÉE	
QUANTITE CIRCULAIRES LIVREE	